Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie

N° 152 Dépot légal décembre 2021

Sommaire

1,50 €

Grève la Poste Albertville p. 4

Comité Général p. 6 et 7

Reunion des DS FO des Stations Sports d'Hiver p. 13

Directeur de publication : Pierre Didio - Impression : union départementale FO Savoie
UD FO Savoie - 3 rue Ronde - BP 50423 - 73004 Chambéry cedex - tél. 04 79 69 24 87 - fax 04 79 69 81 40 - courriel : pierre.didio@fo-savoie.fr

FO Savoie - informations pratiques - agenda
Réunions des Unions Locales : Décembre 2021

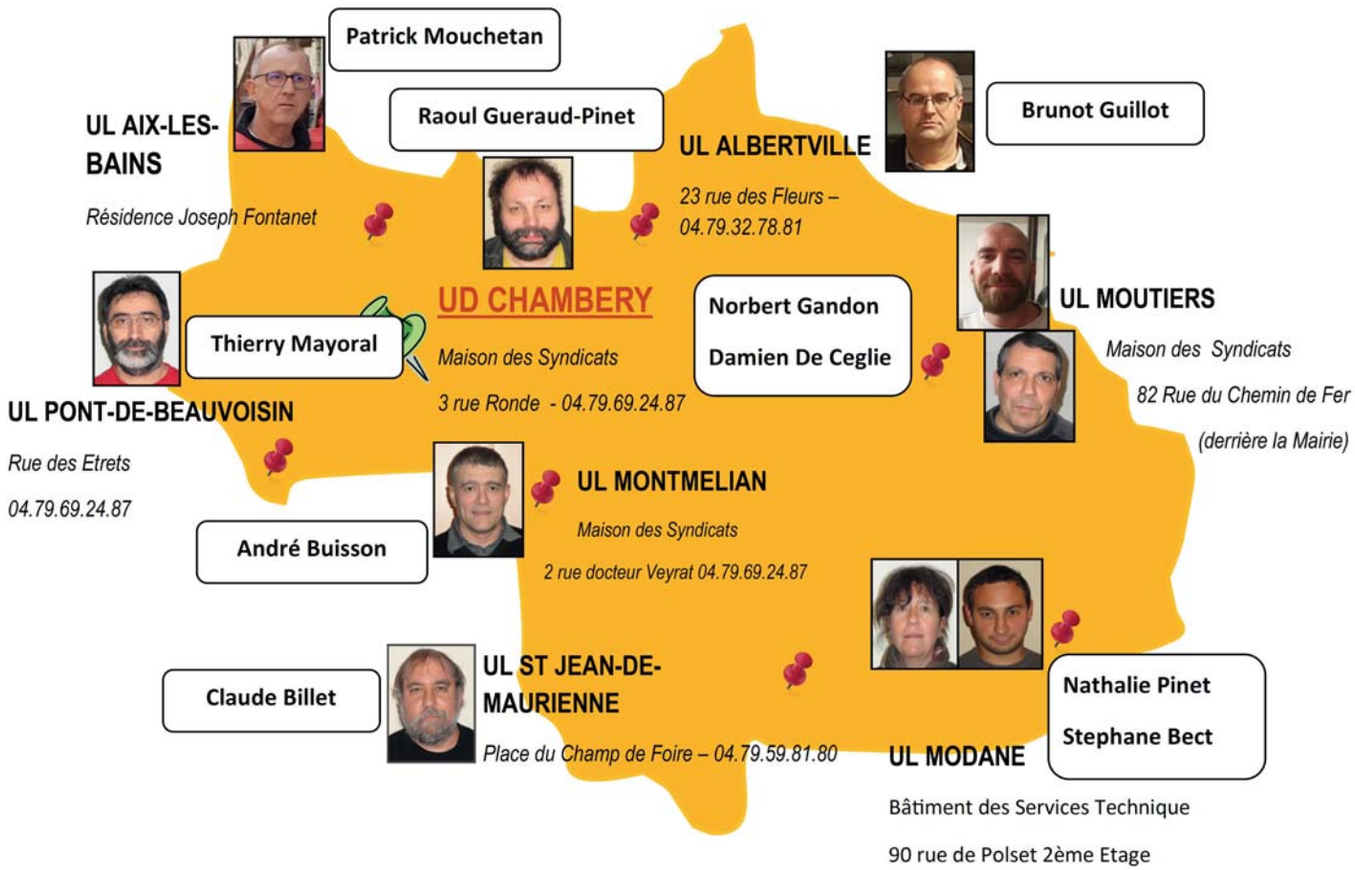

PERMANENCES JURIDIQUES

sur rendez-vous :
04 79 69 81 46

Savoie FO N° 152 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Pierre Didio
Laurence D'Introno
Anne Laure Baillet
Renée Laurent
Christian Florentin

Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)

Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode

Editorial

Pierre Didio
secrétaire général UDFO Savoie

La situation sanitaire qui s'aggrave malgré les 89% de vaccinés en France et l'impact sur l'emploi et les conditions de travail est bien réel.

La situation dans les communes semble maitrisée malgré de nombreuses absences de personnel en arrêt de travail pour des cas contacts ou covid. Concernant le fonctionnement des remontées mécaniques la situation est quelque peu différente d'une station à une autre.

Le manque de personnel a conduit un certain nombre d'établissement à fermer jusqu'à 20% des installations. Se pose la question des touristes anglais déjà absent de nos pistes avec un manque de 20 à 40% selon les stations. Le mois de février sera difficile si les mesures subsistent. Les restaurants sont en panne de saisonniers, probablement le retour de manivelle pour les patrons de ne pas les avoir embauchés et inscrits au chômage partiel la saison dernière qui a conduit ces saisonniers à s'orienter vers d'autres activités.

Mais pour nos 30 000 saisonniers le plus dur reste à venir, puisque lorsque la saison sera finie, ils auront bien du mal à s'inscrire au pôle emploi, compte tenu de la réforme qui s'applique depuis le 1er octobre 2021.

Avec l'obligation d'avoir effectué 6 mois de travail et le calcul du montant de l'indemnisation divise par 365 jours à la place du nombre de jours travaillés,
les indemnités journalières, pour les plus chanceux, vont être réduites en moyenne de 17% avec des pointes jusqu'à 45% de baisse. Au mois de mai ce sera l'hécatombe.

Il nous faut absolument obtenir du gouvernement une négociation qui permettrait d'apporter un statut qui sécuriserait le parcours de nos saisonniers.
Les intermittents du spectacle ont un statut particulier au regard de l'indemnisation chômage. FO ne souhaite pas que l'on enferme les salariés dans un statut du saisonnier qui par définition est un contrat précaire.
Pour autant nos saisonniers changent souvent de métiers dans l'année, il est à présent impératif de créer un statut du PLURIACTIF et revenir à l'indemnisation de ces saisonniers telle qu'elle était définie avant cette réforme.

A présent il est grand temps d'augmenter les salaires et le point d'indice du secteur public.
De plus en plus de travailleurs sont rémunérés au salaire minimum et dépendent du SMIC. Dans les années 70 à peine 4% des salariés étaient au salaire minimum alors que nous sommes à présent à plus de 13%.

Il est à noter que ce désastre est encore plus perceptible dans la fonction publique qui éprouve de plus en plus de difficulté à recruter dans toutes les catégories d'agents, notamment dans les secteurs de la santé.

D'ailleurs bon nombre de catégorie C sont rémunérés en dessous du smic avec une prime différentielle pour compléter.

L'annonce récente du gouvernement qui indique rajouter 2 points sur les traitements, 7,30 euros par mois, est une mesure en trompe l'œil, 99% des agents ne toucheront rien.

En 20 ans l'inflation en France est de 34,4%. Si l'on voulait, pour les fonctionnaires retrouver une valeur du point qui maintienne le pouvoir d'achat en euro constant, il faudrait réévaluer le point de 22,68%.
En applicant ce réajustement, on constate que les catégories C perdent plus de 400 euros par mois, les catégories B plus de 500 euros par mois et les catégories A plus de 700 euros par mois.

Pendant ce temps là le prix de l'electricité, que l'on subit au quotidien, a pris une augmentation de 50% en 10 ans!
En 2021 le gazole a augmenté de 12% et le sans plomb 95 de 16%.

Le 27 janvier 2022, journée de grève et de manifestation interprofessionnelle intersyndicale pour l'emploi et les salaires, les salariés auront l'occasion d'exprimer leur mécontentement au travers des grèves et rassemblements qui auront lieu dans tout l'hexagone et notamment dans le département de la Savoie.

Même si cette année encore les vœux pour cette nouvelle année se portent sur la santé de la population, la revendication et l'action syndicale doivent demeurer la principale préoccupation de Force ouvrière.

La Poste Albertville

A partir du lundi 18 octobre, une partie des facteurs d'Albertville se sont mis en grève pour protester contre la réorganisation du service courrier.
La direction de La Poste avait décidé, à partir du 26 octobre, la mise en place d'une nouvelle réorganisation du service courrier.

C'est la même direction qui n'a pas vu venir Amazone et Prime qui font des stratégies.
En réponse, les facteurs se seront mobilisés pendant plus de 2 mois.
Les facteurs demandent un report de la réorganisation.

L'État s'est engagé, en septembre, à verser une aide de 500 millions d'euros par an à La Poste. Au lieu de supprimer des emplois et des tournées, La Poste devrait se servir de cet argent pour améliorer les conditions de travail, le service rendu aux usagers et embaucher.

De plus, la restructuration intervient fin octobre, au moment où le trafic des colis va fortement augmenter jusqu'à janvier. La qualité de service va s'amoindrir.

Avec moins d'emplois et de tournées, les colis vont s'accumuler encore davantage que l'année précédente.

Les postiers d'Albertville exigent en priorité le report de la réorganisation après les soldes d'hiver. Ils demandent aussi la mise à plat de cette réorganisation et refusent la suppression des positions de travail, la séparation des travaux intérieurs et des travaux extérieurs avec la mise en place des tournées sacoches.
Le personnel demande l'embauche de CDD ainsi que d'intérimaires.

Les agents, en grève illimitée depuis le lundi 18 octobre, ont été reçus par le maire d'Albertville, Frédéric Burnier Framboret, qui soutient nos revendications.

Les conseillers départementaux Dominique Ruaz et André Vairetto sont venus sur le piquet de grève. Ils apportent unanimement leur soutien aux agents, demandent le recul de la réorganisation et ont interpellé la direction de La Poste.

Dans les autres centres du courrier, le mécontentement gronde aussi, contre les conditions de travail qui se dégradent et le manque de reconnaissance après une période Covid particulièrement difficile pour les factrices et les facteurs.
Les organisations syndicales ont décidé de lancer aussi une caisse de grève pour soutenir les grévistes.

Après deux mois de grève tournante contre la réorganisation du centre courrier d'Albertville les agents ont voté la fin du préavis de grève, vendredi 24 décembre. Le travail a donc pu reprendre normalement.

Des négociations ont été entreprises entre la direction de la Poste et les représentants syndicaux.
Ainsi, des renforts viendront prêter main-forte aux agents du centre de tri jusqu'en janvier 2022.

A l'issue d'une période transitoire, les besoins seront évalués et certains emplois pourront être requalifiés pour devenir pérennes. Un nouveau poste en CDI viendra également compléter l'équipe à

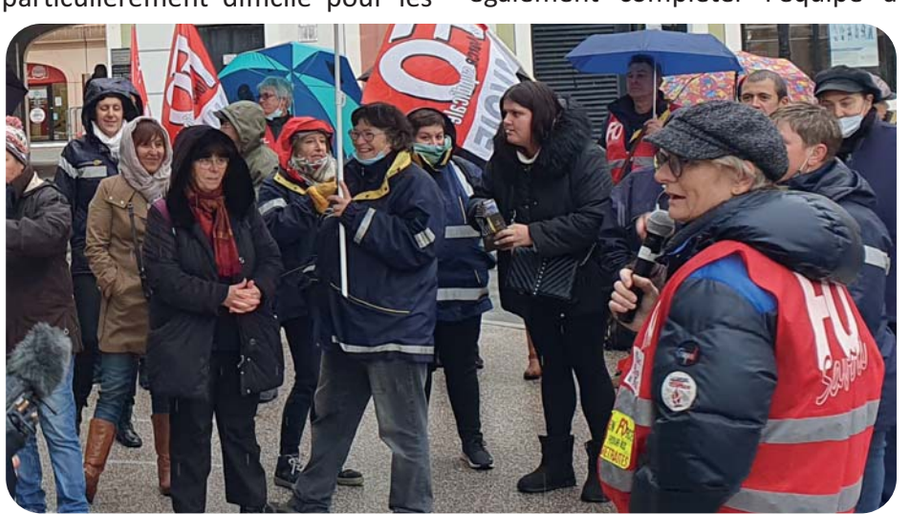

partir de la semaine prochaine.

Dans son communiqué de presse, la direction de la poste se félicite du retour à un dialogue apaisé et se réjouit de retrouver un climat de confiance propice à assurer une qualité de service à la hauteur des attentes des clients.

Au 24 décembre 15 000 courriers sont toujours stockés au centre de tri. Mais tout devrait vite rentrer dans l'ordre, annonce les responsables syndicaux.
En attendant la Directrice à l'origine du conflit, a été mise à l'écart, pour le plus grand bonheur de nos postiers.

Arkema La Chambre

Apres 13 jours de grève les délégués syndicaux d'Arkema et la Direction sont parvenus à un accord satisfaisant pour le personnel.
Les salariés de La Chambre, en Maurienne bénéficieront d'une Enveloppe globale de 3.1% de revalorisation des salaires.
Personne ne percevra moins de 2,3% d'augmentation et au moins 70 euros sur le salaire de base.
A cela s'ajoute des revenus supplémentaires sur la prime d'ancienneté.
La prime de vacances sera réhaussé à 1010 euros avec 150 euros supplémentaires pour chaque enfant à charge.
Les délégués syndicaux se réjouissent de cet accord qui permet de maintenir le pouvoir d'achat des salariés de l'entreprise. Pour autant on ne peut que regretter l'attitude de la Direction qui a laissé perdre à l'entreprise 91 millions d'euros de chiffre d'affaires en tentant le pourrissement du climat social par la grève, qui aurait sans aucun doute pu être évité.
Le montant des pertes du chiffre d'affaires aurait garantie l'enveloppe globale sur plusieurs années.
La posture qui a été adaptée par la Direction est incomprehensible, pour preuve les solutions salariales ont été adoptées au bout de 13 jours.

FO Savoie

Merci de compléter cette fiche pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr ❑ Mme ❑ Mlle ❑ Nom : .....Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ personnel ..... Mail : .....@.....

Comité Général du 16 novembre 2021.

Henri Rochas
J'interviens au nom de l'Association Force Ouvrière des Consommateurs un petit complément sur le rapport du SG de ce matin. Le comité a commencé avec le congrès de FO cheminots aux Karellis. Nous avons eu comme représentant de la confédération Patrick Privat qui doit bien aimer la Savoie. Avec la représentativité de FO en Savoie un administrateur FO a été nommé par l'Ud au conseil d'administration OPAC.
Nous effectuons 3 permanences dans les locaux de l'Ud à Chambéry et 1 à Pont de Beauvoisin. Nous avons 2 administrateurs à l'OPAC et 2 à Cristal Habitat et 1 à SEM4V . Vous êtes peut-être locataire chez un de ces bailleurs pour vous connaissez des locataires si vous rencontrez des problèmes vous pouvez venir nous rencontrer. Dans 1 an normalement nous aurons des élections des locataires dans les HLM. Nous aurons besoin de candidats locataires à inscrire sur nos listes et de militants pour distribuer nos tracts. Comme ces élections correspondent à celles de la fonction publique nous collerons aussi les affiches pour FO avec la voiture de l'Ud comme en 2018.

Renée Laurent
Toutes nos conquêtes sociales : Sécurité sociale, Ecole, droits du travail… ont été arrachées par la classe ouvrière organisée dans les syndicats et non pas grâce à des corps intermédiaires ou comme partenaires sociaux
Mais mes camarades, toutes ces conquêtes sociales sont menacées, depuis plus de 2 ans nous vivons sous le couperet de l'état d'urgence qui permet à ce gouvernement de s'attaquer à toutes nos conquêtes. La pandémie et maintenant la transition énergétique sont utilisées par le gouvernement pour mettre en place le consensus et mettre à l'œuvre cette politique de destruction. Suspendre sans salaire des salariés dans le secteur de la santé alors que ce secteur manque de bras, un crime ! Comment a-t-on pu accepter cela ? Alors qu'en Martinique, les syndicats se sont opposés et le gouvernement recule en n'imposant pas la passe sanitaire !
Les EHPAD sont en grande difficulté, le maintien à domicile est en grande difficulté, manque de personnel, personnel mal rémunéré pour un travail difficile, formation sacrifiée. Des directeurs d'établissements sont contraints de laisser des places vacantes, l'association des directeurs de service des personnes âgées tirent la sonnette d'alarme
Un exemple proche de nous, A l'EHPAD d'Aix les Bains, le manque de personnel conduit à des situations difficiles. Par exemple : pendant qu'un personnel s'occupe de deux personnes, deux résidents se battent ! Avant, les résidents portaient des grenouillères la nuit, maintenant c'est toute la journée par manque de temps pour les changer. Dans les EHPAD de Chambéry, ce sont deux aides pour 30 personnes !
Le maintien à domicile, nous n'avons plus la force de nous occuper de nos parents, mais une aide à domicile privée c'est 3000 € par mois pour un temps de travail de 10h à 17h du lundi au vendredi. Que fait-on durant le week-end ? Si l'aide-soignant n'est pas vacciné l'APA est supprimée.

Les chefs de service des hôpitaux publics lancent un cri d'alarme sur la situation : des opérations déprogrammées, l'impossibilité de soigner des enfants, un virage ambulatoire qui fait baisser le nombre de lits tout en mettant les opérés en danger, est-ce cela que nous voulons ? Un exemple proche de nous : ! le CHS a vu la démission de 15 médecins, de ce fait des services ferment et lorsqu'il est nécessaire d'être hospitalisé, il faut aller dans le privé. La clinique privée Servet c'est 90 à 120€ la chambre individuelle pris à charge par la mutuelle à 20€, si c'est médical 50€. Le virus n'est actif qu'avant 20H, après il est inoffensif, il n'y a plus de vérification du passe sanitaire !
Pouvons-nous continuer à constater ? Il y a une manifestation à Paris le 4 décembre, comment sommes-nous organisés pour y participer ?

Les journaux sont couverts d'articles qui se veulent rassurants ! Un projet de « grande Sécu » Alors camarades ne soyez pas naïfs, la « grande sécu » c'est celle de 1945 fondée sur le salaire différé, celle que l'on va nous vanter dans un rapport, c'est l'étatisation de la Sécu qui a déjà commencé et qui permettra la spéculation des milliards de cotisations. Le gouvernement vient d'avoir recours aux ordonnances pour créer une 5ème branche, perte d'autonomie, hors de la Sécurité sociale, financé entièrement par la fiscalisation !
Oh merveille ! Veran vient d'annoncer 1.6 milliards d'€ pour les hôpitaux et EHPAD de la région, vous aurez du nouveau matériel, on rachète les dettes, mais point de personnel, ne sont-ils pas en train de préparer la privatisation de l'hôpital public ! Rappelez-vous-en !
Oh merveille ! la retraite à point ne passera pas avant les élections présidentielles, est-il besoin de rappeler que la caisse unique se prépare peu à peu ! Oui il nous faut le dire, ce recul d'un gouvernement mis en place pour passer cette réforme est la conséquence de la mobilisation des salariés avec leurs syndicats en 2019 ! Mais mes camarades il y a un après les élections, tenons-nous prêts
Il existe un rapport sur les petites retraites, mais mes camarades, ce rapport très bien fait, n'a qu'un objectif nous indiquer que le système actuel est trop compliqué, qu'il y a trop d'inégalité, une retraite à 1000 € ça vous dit ? alors que le seuil de pauvreté est à 1063€ !

C'est comme les grands discours sur les relocalisations, oui mais FERROPEM est ici en France et elle devrait fermer !

Alors mes camarades, nous avons besoin de syndicats pas de corps intermédiaires ni de partenaires sociaux, nous n'avons pas besoin de consensus avec ceux qui nous exploitent et nous spolient.
Les syndicats ont été construits sur la base des revendications et non pas du consensus, ce fut un combat difficile, mais les gouvernements et les patrons aimeraient transformer ces syndicats en corps intermédiaires pour des démarches partagées dans lesquelles les revendications propres aux salariés ne sont plus prioritaires ! Alors indépendance plus que jamais, résistance plus que jamais cahier de revendications !

J'ai lu la résolution du CCN, très bien, mais lorsqu'on en est à la 9ème page c'est terrible on se dit alors que fait-on pour arrêter ce massacre ? Que fait on je pose la question est ce que l'on attend que tout soit démantelé ? est ce qu'on attend que tout soit privatisé ? Les syndicats sont à nous, alors discutons de ces questions et ne laissons pas dire autour de nous, syndicats tous pourris !

Comité Général du 16 novembre 2021.

Pascal Rodrigues

Si j'ai souhaité prendre la parole, ce n'est pas pour parler de la situation en général mais bien pour pousser un cri, un cri de colère et de révolte :
OUI, LEVONS-NOUS !!!
REVEILLONS-NOUS !!!
Combien de temps, nous, représentants syndicaux, nous organisation FORCE OUVRIERE, libre et indépendante, allons-nous rester dans cet état de léthargie :

Alors que les hôpitaux sont exsangues, alors que MACRON poursuit son travail méthodique de casse de la Fonction Publique, en supprimant les autorités de contrôle dans les finances publiques, comme dans l'administration, en fusionnant dans l'éducation nationale, les corps d'Inspecteurs du 1er et du second degré ???
Et parallèlement à ce travail de casse, va de paire son travail de destruction et de remise en cause des instances et des droits syndicaux.
Dans la fonction publique, fin des contrôles des permutations par les Organisations Syndicales, fin du contrôle des promotions, fin du contrôle des mesures de prévention, d'hygiène et de sécurité avec la mort programmée des CHSCT.
Et, toujours dans le même temps, ce gouvernement parachève la fin de l'indépendance de la fonction publique et de l'égalité de traitement et de droits des citoyens sur tout le territoire, en supprimant partout des services publiques et mettant au pas les agents de la fonction publique, pour les mettre sous la coupe d'autorités locales et diverses, les rendant dépendants de celles-ci.
Et cela passe AUSSI par la casse du statut des personnels de la Fonction Publique avec :
La généralisation des nominations ou des promotions à la tête du client, la caporalisation des fonctions hiérarchiques, comme avec la dernière loi qui vient d'être votée qui tout à la fois fait des directeurs d'école des petits chefs qui devront mettre au pas leurs collègues et qui seront sous la coupe des élus locaux et des parents d'élèves.
Désormais, la gestion des personnels est remplacée par un management directement inspiré de celui qui a conduit les dirigeants de France télécom à être condamné pour harcèlement moral.
Il n'y a jamais eu autant de démissions dans l'Education Nationale, ni autant de demandes de ruptures conventionnelles.
Mais, plus grave encore, au lieu de mener une politique de santé publique pour préserver la santé des citoyens que nous sommes , comme le lui en fait obligation la Constitution, ce gouvernement a choisi sciemment d'instrumentaliser la situation sanitaire pour en faire un outil politique qui remet aujourd'hui en cause les libertés les plus fondamentales.
Et cela commence par le plus haut niveau de l'État puisque le Parlement n'existe plus et que les décisions sont prises depuis bientôt 2 ans par un Conseil de défense dont les membres ne sont pas élus et qui prend ses décisions sous le sceau du secret avec interdiction à ses membres de divulguer ce qui s'y dit.
Où est ici la démocratie ? A-t-on jamais vu ça ?
Et où en est-on de nos droits syndicaux ?
Tout d'abord, avec les décisions de Macron qui ont notamment imposé le pass sanitaire, les droits fondamentaux des salariés à se défendre et à être défendu ont été remis en cause puisque ni les CHSCT n'ont été saisis des décisions de suspension des personnels, ni les commissions paritaires disciplinaires n'ont été réunies, alors que, pour la première fois, un salarié ou un fonctionnaire pouvait être suspendu sans traitement, pour une durée indéterminée en raison d'un motif de santé.

OUI, les mêmes qui hier encore étaient des héros sont devenus des parias, et sont à la rue, sans salaire, sans avoir commis la moindre faute professionnelle, pour on ne sait quel motif réel puisque - et c'est le Ministre Véran qui l'a déclaré - lors de son audition à la commission sénatoriale : « être vacciné n'empêche ni d'être contaminé, ni de contaminer les autres » !

Et bien qu'avons-nous fait, nous Organisations Syndicales CONTRE cette remise en cause des droits élémentaires des personnels à se défendre et à être défendu ?

Nous avons au mieux accompagné individuellement ces personnels et au pire laisser faire par notre inaction ou par des actions de façade afin de sauver la face et pas un mot là dessus dans l'appel à la grève du 5 octobre 2021 !

Et puisque nous avons un représentant confédéral, je le laisserai nous expliquer, s'il le peut, ce qui justifie ce silence de la Confédération à ce sujet ou pire ses prises de positions dans lesquels on a préféré défendre les bienfaits de la vaccination en lieu et place de la défense les intérêts matériels et moraux des salariés.

Que chacun soit bien conscient ici qu'en divisant les français, Macron a mis à bas deux siècles de lutte pour l'égalité des droits des citoyens, garantie par NOTRE Constitution dont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, écrite sous la Révolution Française de 1789, fait partie intégrante.
Et par ailleurs, nous, Organisations Syndicales, avons nous aussi un texte fondateur ET de référence, je veux parler, ici, de la charte d'Amiens... Que dit-elle ?
« les organisations confédérées, en tant que groupements syndicaux, n'ont pas à se préoccuper des partis »; elles soutiennent «les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale »
Notre action, l'action du syndicat, doit donc se positionner sur le terrain de l'indépendance et de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés qu'il représente.
Or, qu'avons nous fait, nous, Confédération, depuis la loi du 5 août 2021 ? Une grève, la grève du 5 octobre 2021 : quels en étaient les mots d'ordre ?
NON à la réforme des retraites
NON à la baisse du pouvoir d'achat des retraités
NON à la précarité
NON à la réforme de l'assurance chômage
NON au "quoi qu'il en coûte" pour les salariés
Avons nous obtenu quoi que ce soit sur ne serait-ce qu'un seul de ces points ?
NON !
Pire ! Alors que Macron dit "je ne toucherai pas aux retraites avant la fin du mandat", dans la nuit de vendredi à samedi, le Sénat vote en catimini le report de l'âge de la retraite à 64 ans !
Alors OUI, la question que nous devons nous poser aujourd'hui maintenant est : qu'attendons nous POUR NOUS REVEILLEZ ET POUR NOUS LEVER ???
QUI, aujourd'hui, peut DIRE: JE NE SUIS PAS TOUCHÉ par la politique du gouvernement ?
Qui n'a pas un enfant à la Fac qui a perdu au moins 1 an d'étude avec le sacrifice financier que ça représente pour ses parents ?
Qui ne connaît pas un enfant handicapé ou en grande difficulté scolaire, voir aussi simplement en difficulté et qui se retrouve aujourd'hui sans réponse adaptée de l'école ?
Qui, suite à une agression ou un acte de violence, ne s'est pas retrouvé face à un refus de dépôt de plainte ou qui n'y est même pas allé, pensant que ça ne servirait à rien ?
Qui ne connaît pas un membre de sa famille sans emploi, ou qui va se retrouver au chômage ?
Qui ne connaît pas un retraité qui n'arrive plus à joindre les deux bouts ?
Qui n'as pas été confronté et n'a pas touché du doigt ce que signifiait concrètement la destruction du service publique de santé pour lui, un proche, un membre de sa famille ? Etc, etc...
Et, aujourd'hui, comble du cynisme, ce gouvernement a délibérément instrumentalisé la situation qu'il a lui même créé pour parvenir à ses fins. Alors que jusque là, chaque fois que le Ministre de la Santé tentait de fermer un service, il devait très souvent y renoncer, au moins partiellement face à la mobilisation, il a, ici, procédé différemment et contraint par ses choix politiques qui n'ont rien de sanitaires, les personnels soit à démissionner, soit à être suspendus.
Et, désormais, le Ministre affirme sans vergogne que si 20 % des services hospitaliers ferment, ce n'est pas de sa faute mais c'est parce qu'il n'y a plus de personnels.
Pourtant ne lui en déplaise c'est Bachelot, puis Byzin, puis Veran qui ont, à eux trois, supprimé 50 000 lits d'hôpitaux
Et après, ces gens là osent prétendre qu'ils se soucient de notre santé, mais à qui peuvent-ils encore le faire croire !!!

Alors, OUI, REVEILLONS NOUS ! ET LEVONS NOUS, sans attendre !

N'ayez pas l'illusion que les futures élections vont régler nos problèmes, car comme cela est dit par l'Internationale : sauvons-nous, nous mêmes !

Car, même avec un gouvernement du Front populaire en 1936, ni la semaine de 40 heures, ni l'augmentation de 15 % des salaires n'ont été accordées par le le gouvernement du Front Populaire.

NON, ces droits ont été conquis par la grève générale de plus de 2 millions de salariés qui ont bloqué le pays pour obtenir satisfaction.

Donc n'attendons le salut de personne d'autre que de nous même !

LEVONS NOUS, DEFENDONS PARTOUT NOS REVENDICATIONS,

IL NOUS FAUT, DES MAINTENANT, RECONQUERIR NOS DROITS

POUR NOS CONDITIONS D'EXISTENCE ET NOTRE DIGNITE

IL FAUT COMMENCER MAINTENANT SANS ATTENDRE

DEBOUT ! REVEILLONS NOUS !!!

VIVE FORCE OUVRIERE

VIVE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDEPENDANT

Rassemblement

Le pôt de l'Union Départementale

En ce vendredi 17 décembre 2021, l'Union Départementale de Savoie rassemblait pour le pot de fin d'année quelques syndicats du bassin chambérien ainsi que des membres de l'Union des retraités FO de la Savoie. Le nombre de convive en avait été volontairement réduit compte tenu de la situation sanitaire dans le pays et particulièrement en Savoie.

En cette fin d'année le Secrétaire Général, Pierre DIDIO, n'a pas manqué de remercier les permanents de l'union Départementale pour leurs actives participations à la vie au quotidien de l''organisation syndicale avec une attention particulière aux retraités pour leurs dévouements et leur présence indéfectible alors qu'ils ont, pour la plupart, quitté le monde professionnel depuis bien longtemps.

Ce vendredi soir, juste avant nos festivités de fin d'année, il a été rappelé les grands moments de l'année 2021 qui s'achève bientôt.

Le secrétaire général en a profité pour annoncer de nouvelles implantations de Force Ouvrière dans le département, dans des secteurs d'activité comme la métallurgie avec Framatome à Ugine, le Bois comme Lalliard bois à Albertville, la production de fromage avec la fruitière de Domessin, Le papier Carton avec Cartonboard à la Rochette.

Pierre DIDIO a souhaité aussi faire partager ses inquiétudes profondes en ce qui concerne la grève des postiers d'Albertville initiée, à présent, depuis 2 mois, et qui à ce jour, ne trouve pas d'issue favorable pour les salariés malgré des négociations en cours. Les salariés de l'entreprise Arkema à la Chambre sont en grève depuis 10 jours. 100% du personnel posté suit cette grève, en Savoie et sur tous les sites de France. Nous revendiquons du pouvoir d'achat par des revalorisations de salaire. A ce jour et malgré que la grève dans les entreprises fasse perdre 7 millions d'euros de chiffre d'affaires par jour au groupe, la Direction tarde à faire des propositions.

Impossible de ne pas évoquer la situation immorale des ouvriers de Ferropem la Léchère, où les 221 résistants au PSE de l'Usine sont depuis près de 7 mois contraints à subir l'humiliation de faire acte de présence sur l'ensemble des postes en 3x8 alors que les fours sont à l'arrêt et que l'employeur les prive de travail. La torture morale des prisonniers dans leurs cellules avant l'exécution. Où est le gouvernement pour sauver une production de silicium essentielle à notre Indepen-dance ? Que fait le gouvernement pour sauver les emplois de notre industrie ?

2022 sera une année d'élection pour la Fonction Publique. Alors que FO est la première organisation syndicale en Savoie dans la Territoriale, et compte le rester, on pourrait se rassurer en sachant qu'en 2021, une centaine de nouveaux adhérents nous ont rejoint, mais Pierre DIDIO a rappelé qu'il est plus difficile de monter que de descendre. Concernant la Fonction publique hospitalière, l'enseignement, et les fonctionnaires d'état, nous ne sommes que 3ème, et là il va falloir rappeler ce que notre organisation syndicale a su revendiquer et obtenir pour les agents depuis ces 3 dernières années. Notamment comme les 183 euros nets par mois pour le personnel en signant le Ségur de la santé en juillet 2020.

En 2022 l'Association Force Ouvrière des Consommateurs, l'AFOC, présentera ses listes pour les élections dans les conseils d'administrations des bailleurs sociaux, en 2018 nous avions obtenu 2 sièges supplémentaires. Le travail effectué par les bénévoles auprès des consommateurs et notre forte implication de représentants aux CA devrait nous permettre de progresser en termes de représentativité pour mieux servir les intérêts du locataire.

Pour en terminer, le secrétaire général a souhaité à l'ensemble des travailleurs du département de joyeuses fêtes de fin d'année, en leur rappelant de prendre garde à la pandémie qui ravage le pays, par le respect des gestes barrières et des moyens de protection contre ce virus,

C'est la meilleure garantie pour passer de bons moments avec les gens que l'on aime lors des repas de cette fin d'année 2021.

Remise de la medaille FO à Bertrand Morin

Bertrand Morin a pris sa première carte syndicale à FO le 1er Janvier 1979, en Mayenne. Il n'avait pas encore 20 ans.

Il avait pris la décision de se syndiquer après une grève de plus de 3 semaines menée de main de maitre par le syndicat FO, en 1978, à la CPAM de la Mayenne.

Rapidement, élu délégué du personnel, puis ensuite également membre du Comité d'Entreprise.
Un participant actif, comme membre du bureau, à la vie de son syndicat, mais aussi à celle de l'Union Départementale.
Parmi les bons souvenirs, de mémorables collages d'affiches lors des élections prud'homales, qui se terminaient tôt le matin, autour d'une bonne assiette de tripes.

Pour ces souvenirs impérissables, il voue une reconnaissance éternelle aux camarades du syndicat FO de la CPAM de la Mayenne qui lui ont tout appris en matière syndicale, tout comme l'UD 53 qui avait alors pour secrétaire Jean-Claude Mallet et qui organisait bon nombre de formations.

Et puis, fin 1991, il a fini par répondre à l'appel de la montagne en demandant la mutation pour la CPAM de la Savoie.

Il a repris immédiatement sa carte FO. A l'époque il avait été reçu par mon prédécesseur, Daniel Jacquier, à l'UD de Savoie.

Le syndicat FO de la CPAM était alors peu représentatif, mais les militants de l'époque, comme Robert Pellat, avaient le mérite de résister et de représenter FO face à une CGT toute puissante.

Très rapidement il avait candidaté aux élections professionnelles. Il a d'abord été élu délégué du personnel, puis membre du Comité d'entreprise.

Par la suite, il a été élu représentant du personnel au Conseil d'Administration, dans le collège Cadres.
Mais surtout pendant plus de 20 ans tu as été le délégué syndical FO de la CPAM.
Ces mandats tu les as honoré jusqu'à ton départ en retraite, en Mai 2019.

Une de tes grandes satisfactions syndicales, a été tout d'abord de voir que de nombreux salariés vous rejoignaient. Petit à petit, avec le travail de tous les camarades les plus anciens, puis des plus jeunes militants, un nombre important de nouveaux adhérents se sont rassemblés au sein du syndicat FO de CPAM de la Savoie.

Ton syndicat a pris de ce fait une place de plus en plus importante, pour devenir lors des élections professionnelles de fin 2018, la première organisation de la CPAM, juste quelques mois avant ton départ en retraite. Et de ce résultat obtenu au bout de 29 ans, grâce au travail de tous les militants, tu peux en être fier.

Nous avons toujours pu compter sur toi pour la vie de l'UD 73, en étant notamment élu quelques années à la Commission Exécutive, mais aussi bien sûr, en participant aux diverses manifestations dont FO était à l'origine, ou partie prenante, pendant toutes ces années.

Je sais que tu es resté syndiqué à ton syndicat de base avec la volonté d'apporter à tes camarades de combats toute ton aide, s'il en était besoin.

Mon camarade Bertrand je tiens à te remercier au nom de tous les camarades de l'UD de Savoie, puisqu'une fois à la retraite, tu as décidé de continuer ta vie syndicale en rejoignant les camarades retraités au sein de l'UDR, où tu as vite été sollicité pour prendre le poste de trésorier, ce que tu as accepté avec plaisir.

Une médaille syndicale que tu as largement mérité par tes 42 ans de militantisme à la cgt Force-Ouvrière.

Rassemblement

Emplois, Salaires le 5 octobre 2021

Cette journée du 5 octobre n'est pas la manif rituelle de rentrée sociale. Il s'agit de donner un signal d'avertissement, haut et fort, au gouvernement et au patron !

Nous, les salariés, les chômeurs, les retraités et les étudiants, nous sommes déterminés contre le retour, sous une forme ou une autre, d'une réforme des retraites dont nous avons tous compris désormais qu'il s'agit de retarder l'âge de départ, déjà bien trop lointain, notamment pour les jeunes et les femmes.

Nous sommes résolument opposés à la réforme de l'Assurance chômage qui conduira inévitablement à grossir les rangs des 14% de pauvres de ce pays. Une réforme de l'indemnisation chômage qui impactera fortement les 1 200 000 saisonniers. Chez nous, en Savoie, 36 000 vont avoir de graves difficultés à boucler les fins de mois.

Aujourd'hui, il y a urgence sur les salaires et les pensions ! Parce que le sujet est devenu central, nous nous tournons autant vers le gouvernement que vers les employeurs. Contrairement à ce qu'ils veulent laissez entendre, le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi.

Pour l'augmentation du Smic de 2,2% de ce 1er octobre, ne croyez pas à un excès de générosité du gouvernement.
Il s'agit là d'une augmentation mécanique du code du travail. Ce même code du travail qu'ils ne cessent de raccourcir pour qu'il n'en reste rien.

Ces 2,2% ne représentent que le rattrapage de l'inflation que subissent les salariés au Smic. Or, c'est dans les semaines et mois qui viennent, cet hiver, que le coût de l'énergie, l'augmentation des prix de l'alimentation vont taper dans le porte-monnaie.
Et…ne me parlez pas du chèque énergie pour les plus démunis, il ne suffira pas.

Quant aux patrons, on le sait, si nous ne haussons pas le ton, les négociations de salaires seront plus difficiles dans les branches et les entreprises. Cela vaut aussi lorsque l'État est l'employeur pour les fonctionnaires. Levons-nous pour nos services publics !

Ils sont la garantie pour chaque citoyen d'une égalité de traitement sur tout le territoire. Ne vous réjouissez pas lorsque les services sont offerts à la concurrence des marchés du privé. On imagine que les prix vont baisser. Ce n'est que de la poudre aux yeux jusqu'à ce que les grands groupes s'emparent des sociétés et font régner par leur monopole des tarifs explosifs. Nos fonctionnaires ne vivent plus de leurs traitements, ils survivent.

Et en parlant de salaire des fonctionnaires, je ne vois pas comment je pourrais contourner une situation inadmissible :
Aujourd'hui le pass sanitaire de ce gouvernement a suspendu 1400 salariés des hôpitaux, des maisons de retraite et cliniques de l'Ile de France. Ils représentent près de 8000 salariés en France.

On les a suspendus. Ils sont dehors sans salaires. Ceux-là même que l'on applaudissait au mois d'avril 2020. Ceux-là même à qui ont demandait de soigner nos malades alors qu'ils étaient eux même, pour certain, porteur du virus. Où est la logique ?
Le gouvernement devrait créer des lits et embaucher des soignants. Au lieu de ça, il supprime des milliers de lits et débauche des milliers de soignants. Dans le TGV, où chacun est assis le pass sanitaire est exigé, dans le métro où s'agglutinent des milliers de personnes il ne l'est pas. « Va comprendre Charles ».

Pour revenir à la mobilisation de ce 5 octobre, Augmenter les salaires et les pensions, c'est plus largement une question de justice sociale, c'est autant de moins qui s'évaporera dans la spéculation financière et les dividendes versés aux actionnaires. C'est aussi essentiel pour assurer le financement de notre Sécurité sociale, nos retraites, et l'assurance chômage.

Alors non au recul de l'âge de la retraite, Non à la réforme de l'indemnisation des chômeurs, et OUI à l'augmentation des pensions, retraites et des salaires.

Rassemblement

Les salariés du social et du medico-social ne décolèrent pas

En travaillant avec l'hôpital de Bassens le constat est alarmant, il manque des lits pour les jeunes en crise ou souffrant de maladie psychiatrique ; les collègues « se noient », il n'y a plus rien, aucune reconnaissance.

Nous revendiquons des embauches; un investissement financier pour les familles, les jeunes et les professionnels qui s'engagent au quotidien ; pour pouvoir fidéliser les éducateurs qui s'occupent du bien-être des enfants ; une revalorisation du métier.

Le problème est toujours plus de travail moins de salaire ce qui amène à une maltraitance institutionnelle par manque de connaissance du handicap ; les salaires ne suivent pas ; les heures supplémentaires non payées.

Dans ce secteur il n'y a pas de profit, suite à un accompagnement il n'y a pas de résultat chiffrable ou cumulable, se sont des choses qui se voient sur le long terme, il faut du temps.
Les éducateurs, les personnels soignants et tous les personnels qui travaillent dans ce milieu là sont eux aussi en première ligne.

GUILLAUME DESNOYERS
Educateur specialisé(à droite sur la photo)

Il y a beaucoup trop de situation d'urgence à gérer pour que l'on puisse diriger un accompagnement de jeune homme ou de jeune femme.

Quand ces jeunes sortent du dispositif, ils ne peuvent même pas bénéficier d'une place en Maison pour Jeunes travailleurs car celles-ci sont complètent.

Cela donne la rage car avec tout l'accompagnement effectué, derrière il manque les moyens et ces jeunes se retrouvent en difficulté dans leurs insertions.

La crise actuelle de l'hôpital est entrain de venir chez nous avec la tarification, le manque de moyen et le manque de personnel.
183€ pour tous les salariés du médico-social ne represente qu'un minimum de reconnaissance.

GUILHEM COUDURIES
Educateur specialisé(à gauche de la photo)

Les salariés du social et du médico-social avaient appelé à une journée de grève ce mardi 7 décembre et à un rassemblement sur la place du Château, à Chambéry.
Des personnels qui ne décolèrent pas devant l'inaction du gouvernement à faire face à une situation critique dans les centres hospitaliers publics et dans les établissements du médico-social, avec notamment des conditions de travail qui continuent de se détériorer et des départs massifs un peu partout sur le territoire.

Les manifestants dénoncent une inégalité de traitement entre les salariés, l'absence de transposition à tous des mesures du Ségur de la santé, des salaires bloqués depuis 2.0 ans, des conditions de travail de plus en plus dégradées, la précarisation du travail, un démantèlement programmé des conventions collectives.

Au cœur des revendications, il y a l'extension immédiate des 183 € du Ségur de la santé aux "oubliés" de ce dispositif : professionnels éducatifs, administratifs et techniques des établissements liés au handicap financés par l'assurance maladie, personnels des structures sociales et médico-sociales, dont ceux financés par les conseils départementaux, salariés du médicosocial, de l'aide à domicile, de l'asile, de la protection de l'enfance et de l'insertion...

Plus de 500 personnes ont défilé dans les rue de Chambéry.

Le secteur juridique de l'Union Départementale

Le service juridique de l'Union Départementale fonctionne à plein régime. Depuis mon arrivée à l'Union Départementale en février 2021, plus d'une trentaine de dossiers ont été déposés auprès des différents Conseils de Prud'hommes de la Savoie.

Nous avons désormais un secteur juridique de plus en plus fonctionnel et organisé, ce qui permet de prendre en charge la défense d'un nombre croissant de nos adhérents et de salariés, et ce, sans dépendre d'une quelconque rentabilité comme celle d'un cabinet d'avocat.

A l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons pas encore reçu de premier jugement, étant donné la longueur des délais inhérents à la procédure. Nous avons toutefois réussi plusieurs conciliations, ce qui a permis de mettre fin à certains litiges plus rapidement.

Enfin nous sommes en capacité de faire respecter les droits des salariés les plus élémentaires.
Parmi les dossiers les plus remarquables, la problématique du harcèlement moral revient fréquemment.
On constate souvent une surcharge de travail et des semaines à 50 heures que l'on paye en primes exonérées de cotisations sociales. Ou que l'on ne paye pas du tout, parce qu'après tout, c'est déjà bien d'avoir un travail, pourrait retorquer un certain « type » de patron, non ?
On croise aussi des retraits soudain et inexpliqués de prérogatives. Par exemple, la coiffeuse avec la plus grande ancienneté qui se voit retirer les clés du salon, qui n'a plus le droit de prendre des rendez-vous téléphoniques et à qui l'on ne confie plus l'ordinateur qui sert de caisse enregistreuse sans la surveillance d'un apprenti…
On observe également des reproches inédits ou une pluie de sanctions disciplinaires pour des erreurs minimes qui étaient auparavant tolérées car elles faisaient partie des usages de l'entreprise. A partir du moment où la présence du salarié n'est plus souhaitée, ces erreurs illustrent tout à coup une insuffisance professionnelle qui constitue soudainement la faute grave !

On rencontre aussi des modifications d'horaires à la dernière minute, des insultes ou propos humiliants. Tel que, « si quelqu'un a pitié de toi, il te donnera sa chaise ! » à une caissière RQTH que l'on faisait travailler debout malgré ses problèmes de dos et ses demandes à bénéficier d'une simple chaise comme il y en

avait pour ses collègues.
Des menaces et des pressions exercées pour obtenir des démissions, le tout opéré oralement et bien entendue, sans témoin.
Au-delà du harcèlement, plusieurs dossiers touchent à la durée du travail et aux règles qui encadrent le temps partiel.
Evidemment, il est aussi question de licenciements injustifiés, d'absence pur et simple de versement du salaire, ou de manquement à l'obligation de sécurité.

Pour rendre le secteur juridique accessible à un maximum de personne, il sera désormais possible de réaliser des rendez-vous en distanciel de 17 heures à 18 heures lors des permanences juridiques organisées une fois par mois dans chaque Unions Locales.

Les Union locales de Montmélian, St Jean de Maurienne et d'Aix les bains seront dotées du matériel nécessaire pour assurer en Visioconférence, les rendez-vous juridiques.
Nous allons organiser ces permanences pour les premiers lundis, mardis et mercredis du mois. Bien entendu lorsque les dossiers doivent être monté pour les conseils des prudhommes le justiciable pourra se rendre à l'Union Départementale de Savoie.

Réunion des délégués syndicaux F0 des stations de ski des Alpes

Les 29 et 30 novembre, les délégués syndicaux Force ouvrière des stations de ski des Alpes se sont réunis pour évoquer la situation. Après une saison "blanche", se profilent des situations "noires".

Les 29 et 30 novembre, les délégués syndicaux FO de dix-sept stations de ski des Alpes du nord et du sud se sont réunis dans les locaux de l'Union départementale de Savoie autour de Pierre Didio, secrétaire général FO 73, de Patrice Clos, secrétaire général de la Fédération des transports FO et d'Éric Becker, secrétaire fédéral en charge des domaines skiables et remontées mécaniques (RMDS).

Au cours de ces deux jours d'échanges et d'informations, les participants ont souhaité centrer les débats sur les problématiques relevant des salariés, ou liées à l'urgence à l'aube d'une nouvelle saison.

À ce jour, un très grand nombre de saisonniers ne sont pas encore vaccinés. Dans certaines stations, le taux de salariés non-vaccinés atteint 20 %.

Si ce taux reste en l'état, les employeurs des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie vont rencontrer de réelles difficultés de recrutement », font valoir les représentants syndicaux.

Avant de reprendre une liste de revendications : « nous sommes contre l'obligation d'un pass sanitaire créant une fracture au sein des personnels et privant d'emploi une partie de ceux qui participent à l'enrichissement des entreprises.

Des aménagements permettraient de conserver dans l'emploi tous les saisonniers si l'exécutif et certains employeurs "favorisaient l'emploi plutôt que la chasse aux sorcières". Nous sommes également pour un dépistage régulier de l'ensemble des salariés aux frais de l'entreprise.

Enfin, nous restons contre les nouvelles dispositions d'indemnisation du chômage, alors que les contrats d'embauche courent pour beaucoup sur des périodes de plus en plus courtes. »

En parallèle à l'issue de l'assemblée générale FO RMDS, un nouveau bureau a été élu avec Priscilla Marini comme secrétaire générale, Laurent Fresno, secrétaire adjoint et Alain Mathieu au poste de trésorier.

Les retraités dans la rue le 1er Octobre.

Union départementale des retraités de Savoie

Renée LAURENT

Le grand virage domiciliaire va se mettre en place avec la fin programmée de créations d'EHPADs
Le rapport des Sénateurs Michelle Meunier et Bernard Borne sur la prévention de la perte d'autonomie propose de baisser le nombre de nouvelles places à 36000, alors que les besoins étaient estimés à 100000. A cette condition la branche autonomie sera équilibrée !

Une grande majorité de personnes désirent rester vivre à domicile, mais cela ne peut se faire dans de bonnes conditions qu'avec l'appui de services d'aide et de soins performants, bien organisés, et en capacité de prendre en charge l'ensemble des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées qui en feront la demande.

Et c'est loin d'être le cas. De même, le nombre de places en EHPADs doit être en adéquation avec le nombre de personnes âgées dépendantes ou handicapées ayant besoin d'une prise en charge 24H/24.
Quand l'hôpital public est menacé !
« Pour sauver l'hôpital public, éviter de tomber malade » 1er ministre Castex !

Fermetures de lits à l'hôpital public : 2017: 4300 lits fermés - 2018 :4200 lits – 2019 : 3400 lits – 2020 : 5700 lits en pleine pandémie en plus des 100 000 fermés durant les 30 dernières années

Nouveau forfait hospitalier validé par l'Assemblée nationale : L'intérêt de ce forfait, plafonné à 19,61 euros, "n'est pas financier mais de mobiliser du personnel à l'hôpital pour faire autre chose que de la facturation", a défendu le ministre de la Santé, Olivier Véran.

La retraite un droit arraché par nos aînés ! Pas la charité !
« C'est d'abord, je le répète et je n'y insiste pas, la reconnaissance du principe de l'assurance. Entre l'assurance et l'assistance, même libéralement organisée, il y a un abîme. L'assisté, même quand la loi lui donne ce qu'il appelle un droit, est obligé de plaider pour avoir la réalisation de ce droit ; il faut que le vieillard de 70 ans démontre qu'il est indigent, et son indigence est évaluée arbitrairement par les pouvoirs locaux qui, tantôt amis, tantôt hostiles, font trop souvent de la question d'assistance un moyen de gouvernement préfectoral dont les maires ruraux se font trop souvent les instruments. Et puis, il faut que l'individu quémande, et dans son attitude d'assisté, il sent encore peser sur ses épaules, courbées par le travail, le poids de la servitude sociale. Au contraire, l'assuré a un plein droit ; un droit absolu, un droit inconditionnel ; son titre est là, aussi certain que l'est pour les bourgeois, en période bourgeoise, le titre de rente. À l'âge fixé par la loi en vertu d'une table de mortalité publiquement calculée, et dont les résultats sont publics, il a le droit d'exiger, il exige, il reçoit un certain chiffre et il ne reçoit pas seulement un recours matériel, il reçoit un secours de dignité morale. »

Jean Jaurès 1910

Or de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu de la déficience de la permanence des soins. Le fait de faire payer les soins aux urgences risque encore d' aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus fragiles, renonciation qui concerne déjà près de 30% des personnes.

Pour le patronat et ce gouvernement, il faudrait taire nos revendications, c'est-à-dire nos « intérêts particuliers » et pour se faire ils ont mis en place « le dialogue social » avec les « partenaires sociaux »…

Mes chers camarades, nous n'avons pas d'intérêt commun avec le patronat/CAC 40 qui est à son plus haut niveau depuis 21 ans et a gagné 25% depuis le début de l'année. En 2010, le magazine Challenges indiquait que les 500 plus grandes fortunes de France représentaient l'équivalent de 10% du PIB… actuellement elles représentent 43% !

Nous vivons debout grâce aux conquêtes sociales arrachées par nos ainés organisés dans des syndicats ; ce fut des combats difficiles ! Ne l'oublions jamais ! Rien ne nous a été donné, tout a été arraché pour la bonne et simple raison que les intérêts des patrons et des salariés sont opposés !

Résister c'est se syndiquer, résister c'est formuler nos revendications en toute indépendance ! Résister c'est poursuivre notre combat dans nos syndicats, afin de préserver nos conquêtes sociales sans lesquelles nous ne sommes rien !

FO UDR Savoie

Les permanences

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40

afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde
Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les jeudis de 15 h à 17 h
Tous les vendredis de 9 h à 12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Le 1er mardi du mois de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

PONT DE BEAUVOISIN SAVOIE
Rue des Etrets
Le mercredi de 9 h à 12 h
☎ 04.79.69.23.40

Association FO Consommateurs Savoie

3 rue Ronde – BP 50423 – 73004 Chambéry cedex
Tél : 04 79 69 23 40 – Fax : 04 79 69 81 40 – Courriel : afoc.chambery@free.fr
Association de consommateurs et de locataires

L' AFOC vous informe :

Logement :

Vers une paupérisation générale du logement social : En 1977, la loi Barre inaugure le désengagement de l'Etat pour la construction de logement HLM (Habitat à loyer modéré) avec le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne. (APL). Et, depuis cette date, les gouvernements successifs vont multiplier les lois et règlements qui, de manière générale marquent la volonté de l'Etat d'abandonner son devoir social envers les plus démunis, préférant laisser la voie libre aux spéculateurs immobiliers. Les effets d'annonce prétendant promouvoir la mixité sociale sont un leurre : très peu de locataires ont les moyens d'acheter leur logement , même à 20 % en dessous du prix du marché. De moins en moins de logements sociaux sont construits et, les rénovations sont souvent prétexte à augmenter les loyers... 40 % de locataires vivent en dessous du seuil de pauvreté. Sans compter les 300 000 sans abri ...

Plus que jamais, les locataires ont besoin d'une défense collective et individuelle. C'est le rôle que s'assigne l'AFOC, qui entend poursuivre et amplifier son combat pour un retour à une vraie politique de logement bon marché, considérant que le droit au logement est un droit aussi imprescriptible que le droit au travail, aux soins, à l'éducation et à la ...retraite .

Journées de formation 15 et 16 décembre 2021.

En fin d'année 2022, aura lieu le renouvellement quadriennal des élus des locataires aux conseils d'administration des offices HLM. En 2018, aux dernières élections, nous avons renforcé notre implantation grâce à l'engagement d'un grand nombre d'entre vous, locataires ou non, mais militants , qui avez assuré les diffusions chez les locataires, les affichages ... Nos élus aux CA et nos camarades locataires dans les conseils de concertation locative n'ont pas manqué de dynamisme depuis trois ans et ont montré leur détermination à assumer à fond leur mandat.

Pour se préparer à ce nouveau scrutin, Alain Misse, responsable AFOC national pour le logement, a animé à Chambéry un stage de formation devant 18 camarades, qui , par leurs questions et le récit de leur expérience, ont contribué à la richesse des débats.

La prochaine étape sera la réunion de la commission UD-AFOC, que nous espérons la plus large possible, chaque syndicat étant invité à y participer. L'équipe de l'AFOC vous en remercie d'avance et souhaite à chacun une bonne année 2022, qui ne manquera pas de sujets de revendications !

Malgré la situation sanitaire difficile, malgré les mesures imposées pour limiter les possibilités militantes, en particulier la quasi disparition des réunions en présentiel avec nos interlocuteurs habituels remplacées par les visio conférences, l'AFOC a maintenu et même développé son activité, n'a jamais fermé ses permanences et a été présente quotidiennement sur le terrain, notamment dans le domaine du logement social.

Aucun camarade n'a fait défaut, chacun a assumé ses engagements ; que tous en soient chaleureusement remerciés.

L'année 2022 promet d'être aussi active que la précédente, d'autant que c'est une année d'élections, les locataires des offices HLM étant appelés, comme tous les quatre ans à élire leurs représentants aux conseils d'administration de ces offices. Nous avons commencé à y travailler, par un stage logement, mi-décembre, animé par Alain Missé, responsable logement national. Comptant sur vous tous, nous vous inviterons à la prochaine commission logement afin d'élaborer notre plan d'action sur l'année.

Espérant que cette nouvelle année sera celle du retour à la vie normale, nous vous souhaitons à chacun santé, joie et bonheur.

Henri ROCHAS, président
Christian Florentin, secrétaire général.

GROUPE vyv

Stress au travail : cinq conseils pour mieux le maîtriser

Les situations stressantes, induites par l'activité ou générées par l'organisation et les relations de travail, ont un impact sur la santé des salariés. En France, la réglementation est stricte et la prévention du stress incombe à l'employeur, cependant le salarié peut agir pour se préserver. Le Groupe VYV, engagé autour des enjeux du bien-être, vous propose cinq conseils pour réduire cette pression.

1. Identifier ses sources de stress

Souvent, le stress est dû à **la culpabilité, ou à la peur de ne pas se sentir à la hauteur.** Pour le réduire, il faut reconnaître les facteurs qui nous perturbent : **trop de dossiers à gérer ? Des délais trop justes ? Des objectifs inatteignables ? Des moyens insuffisants ? Un manager pas assez à l'écoute ?** Ces sources de stress mieux identifiées permettront de négocier un délai, des ressources ou un réajustement des objectifs.

2. Savoir marquer ses limites

Une des façons d'empêcher la pression de monter est de **savoir s'affirmer**. Il faut **prioriser ses tâches et ne pas hésiter à informer son manager lorsque la charge de travail est trop importante.** Mais une attitude trop affirmée peut conduire au conflit. Entre ces deux extrêmes, il faut **garder une attitude posée, argumenter** en cas de désaccord et surtout **proposer des solutions concrètes**, sans dénigrer celles des autres.

3. S'appuyer sur son entourage

Sous l'emprise du stress, on commet souvent l'erreur de s'isoler. Il convient au contraire d'extérioriser les états d'âme avec des collègues ou des proches pour se sentir en pleine confiance. Le plus souvent, le lien social, le rire et la convivialité permettent de relativiser ! **Parfois, verbaliser un problème permet de prendre la hauteur suffisante pour trouver une solution. Un regard extérieur et bienveillant aide** souvent à mieux comprendre ce qui arrive et à agir efficacement.

4. Soigner son hygiène de vie

De nombreuses études démontrent que l'on supporte mieux la pression avec **une bonne hygiène de vie**. **Se sentir bien dans son corps, c'est souvent mieux penser, mieux réfléchir et donc mieux faire face aux situations** avant qu'elles ne deviennent difficiles.

- La bonne recette pour notre corps ? **Au moins 6 heures de sommeil par nuit, 2 pauses de relaxation de 5 à 10 minutes** dans la journée et **une activité physique régulière** (30 minutes, ou plus, de marche quotidienne) aident à évacuer les tensions.
- L'assiette anti-stress ? **Plus de vitamines, moins de calories, de mauvaises graisses et d'excitants (alcool, café, tabac)**. Un bon équilibre alimentaire permet de lutter contre le surmenage.

5. Se ressourcer par des techniques simples

L'imagerie mentale est bien connue pour évacuer temporairement son stress. L'exercice consiste à **visualiser une image ou un objet chargé de sens ou de souvenirs agréables**. Par exemple, une photo de vacances ou de vos enfants, un flacon de sable rapporté de la plage… **Un excellent antistress pour s'extirper facilement de l'environnement de travail et se rappeler un état de bien-être.**

Pour + d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

0195-0621

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E0I6RLLU4UF62. DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - © GettyImages - 06/21.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Chorum GROUPE vyv · Harmonie mutuelle GROUPE vyv · Mgéfi GROUPE vyv · mgen GROUPE vyv · MMG GROUPE vyv · MNT GROUPE vyv · SMACL ASSURANCES GROUPE vyv · vyv3 · groupe Arcade vyv